



La FSSS cherche de suite un(e)

Président(e) de la commission de plongée (bénévole)

Base : Statuts articles 13 et suivants

Règlement des commissions spécialisées FSSS, article 13

Dans le cadre de la stratégie 2023+, la commission de plongée est réorganisée et subdivisée de manière appropriée en services spécialisés. La personne qui préside la commission est fortement impliquée dans la structuration et la mise en place de la commission plongée au sein de la FSSS.

La personne qui préside la commission sera immédiatement intégrée au groupe de travail "Stratégie 2023+ de la commission plongée" et contribuera de manière décisive à la structure et à l'orientation futures de la commission la plus importante de la FSSS.

Les tâches principales comprennent :

A court terme :

- Mise en place et implémentation de la commission en accord avec la planification stratégique du comité central.
- Définition et mise en place des services spécialisés au sein de la commission (p. ex. médecine, formation continue, mesures de promotion des sites de plongée, etc.)
- Recrutement de personnel dans les services spécialisés
- Prise en charge des premières tâches qui étaient jusqu'à présent accomplies par la commission de plongée.

A moyen et long terme :

- Mise en place de la structure et de la culture de direction au sein de la commission de plongée.
- Direction des services spécialisés
- Coordination des liaisons avec le secrétariat général
- Participation à 50% des réunions du comité central
- D'autres tâches peuvent s'y ajouter après accord.

Les qualités suivantes sont un avantage pour occuper idéalement cette fonction :

- Personnalité communicative et intégrative
- Esprit de réseau, clairvoyant et stratégique
- Connaissances approfondies du sport de la plongée
- Langues parlées : Allemand et français parlés et écrits
- Le réseau déjà existant peut encore être élargi

Procédure à suivre :

Les candidat(e)s intéressé(e)s sont prié(e)s de s'annoncer auprès du secrétariat de la FSSS avec une lettre de motivation et un CV : admin@susv.ch

Les candidats seront examinés par le groupe de travail "Stratégie 2023+" et, si le résultat est positif, présentés au comité central lors d'une réunion. Lors de l'élection qui suit, les personnes du comité central présents désignent le ou la nouveau(elle) président(e) de la commission de plongée.

L'entrée en fonction a lieu après l'élection et est accompagnée autant que nécessaire par le secrétariat central et le groupe de travail "Stratégie 2023+".